

REGLEMENT JEU-CONCOURS CEDIES

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours dénommé ci-après « jeu-concours ».

Article 2 : Durée

Le jeu-concours est organisé du 1^{er} août au 31 octobre 2020 inclus.

Article 3 : Participation au jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique entre 18 et 30 ans disposant de sa pleine capacité juridique, souscrivant à un Prêt CEDIES.

Le participant doit pouvoir justifier d'avoir souscrit à un nouveau contrat prêt études CEDIES lors de la période du concours susmentionnée à l'article 2 du présent règlement.

Une seule participation par personne physique sera prise en compte.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu-concours proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par BGL BNP Paribas par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de BGL BNP Paribas, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par BGL BNP Paribas ou par des tiers.

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement qui a valeur de contrat. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision.

La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours est proposé de façon ponctuelle et temporaire du 1^{er} août au 31 octobre 2020 inclus et vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7.

Vingt gagnants seront tirés au sort parmi les participants. Les vingt gagnants se verront attribuer respectivement le lot repris à l'article 7.

BGL BNP Paribas s'engage à ne pas publier le nom des gagnants sans leur accord écrit et préalable.

Article 7 : Lots

Le jeu-concours prévoit de faire gagner vingt bons Zalando sous forme d'e-cartes d'une valeur de 120 euros par gagnant (soit 4 codes d'une valeur de 30 euros chacun). Le lot devra être accepté tel quel.

Article 8 : Attribution des lots

Les vingt gagnants seront sélectionnés par tirage au sort.

Cinq tirages au sort auront lieu sur base d'une liste de clients ayant souscrits à un Prêt CEDIES :

- le premier tirage aura lieu le mardi 15 septembre 2020
- le dernier tirage le 15 novembre 2020

Article 9 : Distribution des lots

Les bons Zalando sous forme d'e-cartes d'une valeur de 120 euro seront envoyés à chacun des vingt gagnants par courrier électronique par BGL BNP Paribas. Les gagnants seront contactés au préalable par leur gestionnaire BGL BNP Paribas.

Le prix ne pourra en aucun cas être remplacé ou échangé en espèces.

Article 10 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Service Communication
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 11 : Données à caractère personnel

Lors de la participation à ce jeu-concours, des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse e-mail, adresse de domiciliation) sont collectées par BGL BNP Paribas.

Ces données personnelles sont traitées par BGL BNP Paribas en sa qualité de responsable de traitement en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, exclusivement à des fins de gestion du jeu-concours.

Les données personnelles collectées lors de ce jeu-concours seront conservées pour une durée maximale de six mois et ne seront ni communiquées à des tiers ni utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit de limitation d'un ou plusieurs traitements et d'un droit à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données par mail à l'adresse dpo@bgl.lu ou par courrier postal envoyé à BGL BNP Paribas - Délégué à la protection des données - 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

En complément des droits mentionnés ci-dessus, les participants peuvent déposer une plainte auprès de la Commission Nationale pour la protection des données (www.cnpd.lu).

Article 12 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.